

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 26-2026**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

Développement d'une politique et d'un plan directeur en matière de sport

Demande d'un crédit d'études de CHF 130'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des domaines, gérances et sports
M. R. Carnello, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
2.1. Un tissu sportif riche mais sous pression.....	3
2.2. Un paysage sportif qui évolue	4
2.3. De nouveaux enjeux pour Pully	4
3. Présentation du projet.....	5
3.1. Méthodologie	5
3.2. Accompagnement par un cabinet spécialisé	6
4. Planning intentionnel	7
5. Aspects financiers.....	7
5.1. Coûts	7
5.2. Conséquences financières	7
5.3. Incidences sur le personnel.....	7
5.4. Charges d'exploitation.....	7
5.5. Charges d'amortissement	7
5.6. Charges d'intérêts	7
5.7. Revenus supplémentaires	8
5.8. Incidences sur le budget de fonctionnement	8
6. Communication	8
7. Conclusions.....	9

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit d'étude de CHF 130'000.00 pour financer le développement d'une politique et d'un plan directeur en matière de sport pour la Ville de Pully.

Cette démarche sera menée avec l'appui d'un bureau spécialisé dans le domaine du sport et aboutira à un document stratégique comprenant :

- un diagnostic de l'offre actuelle ;
- une vision, des orientations et des priorités pour un horizon à 10 ans ;
- un plan directeur ;
- un plan d'action.

L'objectif est de donner à Pully un cap clair et partagé en matière de sport et d'activité physique.

2. Contexte

2.1. Un tissu sportif riche mais sous pression

Avec environ 19'500 habitantes et habitants, 21 sociétés sportives, plus de 3'600 membres et une vingtaine d'installations sportives, Pully dispose d'un tissu sportif riche et diversifié.

Le sport contribue pleinement à la qualité de vie et à la cohésion sociale de la commune. Les sociétés sportives sont des lieux de rencontre, d'intégration et de transmission de valeurs telles que le respect, l'engagement et le fair-play.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité soutient le développement du sport au sein de la commune. Elle met à disposition des infrastructures, accorde des soutiens financiers aux sociétés sportives et aux manifestations, propose des activités physiques gratuites et valorise les athlètes locaux lors de la Cérémonie des Mérites sportifs de Pully.

En parallèle, les sociétés sportives font état, ces dernières années, d'une augmentation du nombre de personnes souhaitant rejoindre leurs activités, alors même que leurs capacités d'accueil sont limitées par le nombre de créneaux et les infrastructures disponibles. Cette situation conduit certaines d'entre elles à restreindre les inscriptions et à constituer des listes d'attente, privant ainsi une partie de la population de la possibilité de pratiquer dans sa ville l'activité sportive de son choix.

La création, en août 2025, d'un poste de déléguée au sport a marqué une nouvelle étape et concrétisé la volonté de la Ville de mettre au point une stratégie à moyen-long terme dans ce domaine, notamment en renforçant les synergies entre les différents acteurs sportifs et en structurant l'action communale. Cela se traduit entre autres par la priorisation des projets, la gestion des subventions ainsi que l'attribution des créneaux d'utilisation des infrastructures sportives sur la base de critères objectifs.

2.2. Un paysage sportif qui évolue

Au cours des dernières décennies, la pratique sportive en Suisse a connu d'importantes mutations. L'étude nationale *Sport Suisse 2026* publiée par l'Office fédéral du sport (OFSP) qualifie ces transformations « d'expansion et de différenciation »¹.

Dans ce contexte, la pratique sportive s'est à la fois développée et diversifiée : les disciplines, les motivations, les formes d'organisation et les lieux de pratique se sont multipliés. Plus spécifiquement : « Alors que précédemment, le sport de performance et le sport de compétition pratiqués au sein des clubs occupaient le devant de la scène, le paysage sportif compte désormais une grande variété d'activités axées sur la forme physique, la santé, le plaisir ou la convivialité, organisées dans des structures et des lieux très divers. »².

Cette évolution se traduit notamment par le développement des pratiques individuelles, libres et autonomes qui répondent à un besoin de flexibilité dans les horaires et les modalités de pratique. Les lieux d'activité se diversifient également. Aux installations sportives traditionnelles s'ajoutent désormais les espaces publics, les parcs et la nature. Le rapport *Sport Suisse 2026* relève d'ailleurs que deux tiers de la population pratiquent du sport en pleine nature.³

Ce constat met en lumière le fait que le sport ne peut plus être appréhendé uniquement sous l'angle des clubs sportifs et des infrastructures. Il doit s'inscrire dans un sens plus large et prendre en considération aussi bien le sport organisé que les pratiques libres. Une politique sportive actuelle doit intégrer l'ensemble des formes de pratique et les différents publics cibles.

2.3. De nouveaux enjeux pour Pully

Cette évolution élargit le rôle des collectivités publiques. En plus et au-delà du soutien aux clubs et la gestion des infrastructures, le sport touche désormais des enjeux de santé, de prévention, d'accessibilité, d'intégration et d'aménagement du territoire qu'il s'agit de considérer dans le développement d'une politique sportive.

Le Canton de Vaud a d'ailleurs adopté en 2025 une Politique cantonale de l'activité physique et du sport qui vise notamment à faciliter l'accès au sport et à l'activité physique pour toutes et tous.

Pour Pully, plusieurs questions se posent aujourd'hui :

- Notre offre répond-elle aux besoins de la population ?
- Nos infrastructures sont-elles adaptées aux pratiques actuelles et futures ?
- Les soutiens accordés aux sociétés sportives répondent-ils à leurs besoins ?
- Comment encourager davantage l'activité physique auprès de l'ensemble de la population ?
- Quels sont les investissements à prévoir en matière de maintien, d'entretien et de développement des infrastructures sportives. Quels sont les critères à adopter afin de pouvoir les prioriser ?

Ces questions nécessitent une vision d'ensemble et des orientations claires pour guider la Ville de Pully dans ses actions.

¹ LAMPRECHT, Markus, BURGI Rahel, STAMM Hanspeter, GEBERT Angela, 2026. *Sport Suisse 2026 – Activité et consommation sportives de la population suisse*. Macolin: Office fédéral du sport OFSP, p.6.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p.41.

3. Présentation du projet

Les questions énumérées ci-dessus mettent en évidence la nécessité, pour une ville de la taille de Pully, de disposer d'une vision d'ensemble permettant de structurer, de prioriser et de coordonner les actions en matière de sport et d'activité physique.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de repartir de zéro mais de dresser un état des lieux de l'existant, d'en évaluer l'adéquation avec les besoins actuels, d'identifier les éventuelles faiblesses et d'anticiper les évolutions futures.

La démarche sera menée de manière transversale, en associant les différentes Directions de l'administration communale et tiendra compte des projets en cours et des évolutions susceptibles d'influencer le sport à Pully (tels que le PDCOM, les projets de rénovation-extension des bâtiments scolaires etc.).

La politique sportive a pour ambition de fixer un cap pour un horizon à 10 ans. Elle sera concrétisée par un plan directeur et un plan d'action définissant les priorités et les mesures à mettre en œuvre.

Le présent préavis vise ainsi à donner à la Municipalité les moyens d'élaborer cette stratégie et de poser les bases d'une politique sportive cohérente, ambitieuse et adaptée aux besoins actuels et futurs de Pully.

3.1. Méthodologie

Cette étude se décline en trois niveaux :

1. **La politique sportive** qui définit la vision de la Ville et les principes qui guideront son action en matière de sport et d'activité physique à long terme.
2. **Le plan directeur** qui traduit cette vision en axes stratégiques et en priorités.
3. **Le plan d'action** qui décline ces axes en actions concrètes, priorisées et planifiées dans le temps.

La démarche comprendra cinq phases :

1	Cadrage et lancement
2	Diagnostic
3	Vision et orientations stratégiques
4	Identification et priorisation des actions dont la consultation publique
5	Elaboration du plan directeur et du plan d'action

Phase 1 – Cadrage et lancement

La première phase permettra de préciser le périmètre de l'étude, la méthodologie, la gouvernance du projet, les données à mobiliser ainsi que le planning intentionnel.

Phase 2 – Diagnostic

La deuxième phase permettra d'analyser l'offre sportive existante, les infrastructures et les subventions. Le diagnostic s'appuiera essentiellement sur :

- les données disponibles ;
- les résultats de la consultation avec les acteurs clés ;
- les comparaisons avec d'autres collectivités ;
- les recommandations nationales.

Les sociétés sportives, la population et les principaux acteurs du tissu sportif concernés seront associés à cette étape afin d'avoir une bonne compréhension des usages et des besoins.

Phase 3 – Vision et orientations stratégiques

Sur la base du diagnostic, la troisième phase visera à définir la vision de la Ville en matière de sport et d'activité physique ainsi que les axes stratégiques pour les prochaines années.

Phase 4 – Identification et priorisation des actions

La quatrième phase consistera à définir, pour chaque axe stratégique, des actions concrètes. À l'issue de cette phase, la vision, les axes stratégiques et les principales actions identifiées feront l'objet d'une consultation publique auprès des clubs, de la population et du Conseil communal. L'objectif sera ainsi de recueillir les avis des différentes parties prenantes et de s'assurer que les orientations retenues répondent aux besoins, aux attentes et aux réalités de la population dans son ensemble.

Phase 5 – Elaboration du plan directeur et du plan d'action

La cinquième et dernière phase sera consacrée à la rédaction du plan directeur et du plan d'action qui formaliseront les orientations et les résultats issus de l'ensemble de l'étude. Une fois terminés et adoptés, ces documents feront l'objet d'une publication et d'une communication auprès des acteurs concernés et de la population.

3.2. Accompagnement par un cabinet spécialisé

Compte tenu de l'ampleur de la démarche, la Municipalité souhaite s'appuyer sur un bureau spécialisé afin de bénéficier de l'expertise de professionnels expérimentés dans ce type d'approche et en capacité d'assurer la réalisation de la démarche dans des délais appropriés. La Direction des domaines, gérances et sports, par l'intermédiaire du Bureau des sports, assurera le pilotage et la coordination du projet.

Dans ce contexte, plusieurs bureaux spécialisés ont été rencontrés afin de comprendre leur approche, leur méthodologie et les modalités d'accompagnement proposées. A l'issue de ces échanges, une des entreprises approchées semble répondre aux attentes et a permis d'estimer le budget nécessaire pour cet accompagnement.

L'adjudication du mandat sera faite sous réserve de l'approbation par le Conseil communal du présent crédit d'étude. L'objectif est que l'entreprise qui sera mandatée puisse accompagner la Ville de la phase de cadrage jusqu'à l'élaboration du plan directeur et du plan d'action.

4. Planning intentionnel

Le planning estimatif ci-dessous a d'ores et déjà été établi afin d'indiquer la durée des différentes phases d'étude :

Etapes	Echéances
Validation du présent préavis par le Conseil communal	18 novembre 2026
Phase 1	Janvier 2027
Phase 2	Février à avril 2027
Phase 3 et 4	Mai à août 2027
Consultation publique	Octobre 2027
Phase 5	Décembre 2027

5. Aspects financiers

5.1. Coûts

Le coût total pour cette étude, comprenant les cinq phases présentées au chapitre 3 pour le développement d'une politique et d'un plan directeur en matière de sport ainsi que l'édition et la diffusion sous diverses forme des documents, est estimé à CHF 130'000.00 TTC.

5.2. Conséquences financières

L'étude mentionnée dans le présent préavis aura des incidences sur les futurs budgets de la Commune. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, des explications relatives à ces dernières.

5.3. Incidences sur le personnel

Le suivi de l'étude mentionné dans le présent préavis sera réalisé par le personnel actuel de l'Administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces travaux.

5.4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ne seront pas modifiées par cette réalisation.

5.5. Charges d'amortissement

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
176.3329	Bureau des sports	CHF 13'000.00

5.6. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 1'300.00 par année.

5.7. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne génèrera aucun revenu supplémentaire.

5.8. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	39'000.00
Charges intérêts	0.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00	5'200.00
Total charges suppl.	0.00	1'300.00	14'300.00	14'300.00	14'300.00	44'200.00
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
Total net	0.00	1'300.00	14'300.00	14'300.00	14'300.00	44'200.00

6. Communication

Les actions de communication à mettre en œuvre seront définies en collaboration avec le service de communication de la Ville, en particulier dans le cadre de la phase de consultation publique.

Dans un second temps, une fois le plan directeur adopté, il conviendra de communiquer sur les ambitions de la Ville de Pully en matière de sport. Cette communication pourra notamment prendre la forme d'un communiqué de presse, d'une page dédiée sur le site internet de la Ville, et de divers supports de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 26-2026 du 7 octobre 2026
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 TTC, destiné à financer le développement d'une politique et d'un plan directeur en matière de sport, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

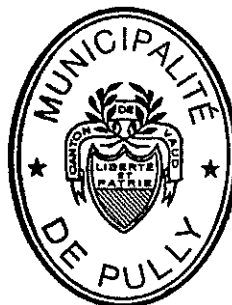
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique



N. Jaquerod



Le secrétaire



S. Cornuz